

**MAIRIE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS**

**NOTE DE SYNTHÈSE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Présentée en séance du Conseil Municipal du 18 mars 2022**

## Sommaire

1. Le cadre général du budget
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement

### **1. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le cycle budgétaire est le suivant : préparation et exécution du budget primitif, décision(s) modificatives(s) prise(s) éventuellement en cours d'année puis compte administratif.

La présente note expose l'exécution du compte administratif 2021. Après l'approbation du conseil municipal, elle peut être consultée sur le site internet de la commune

Le principe : l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a réalisées.

A la clôture de l'exercice, il établit le compte administratif qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021 et présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget.

Contrairement au budget primitif, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section dans le cadre du respect des autorisations budgétaires votées.

Il est le bilan financier de l'ordonnateur et doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Sur la trame du budget primitif, il se compose de deux sections qui structurent le budget de la collectivité :

\*\* La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et les recettes de gestion courantes de la commune, dont les charges de personnel, les charges à caractère général, les dotations aux amortissements, les intérêts de la dette.

\*\* La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section modifient la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune, qui a vocation à préparer l'avenir.

Il s'agit notamment :

- . Des immobilisations incorporelles, comme les frais d'études et les acquisitions de logiciels.
- . Des immobilisations corporelles liées aux dépenses d'équipement : les travaux neufs, les constructions, l'acquisition de biens immobiliers, de mobilier, de matériels informatiques pour les écoles, achat de véhicules ou matériels de voirie.

Dans cette section figure également le remboursement du capital des emprunts contractés pour réaliser les projets d'investissement.

## **2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion des affaires courantes et récurrentes des services communaux. Elles permettent d'assurer le quotidien.

### **Résultat de fonctionnement année 2021**

	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>864 087.25</b>	<b>1 057 026.82</b>
<b>Report de l'exercice 2020</b>		<b>195 242.68</b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>864 087.25</b>	<b>1 252 269.50</b>
<b>Résultat excédentaire exercice 2021</b>		<b>388 182.25</b>

**A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses de fonctionnement année 2021 par chapitres**

	<b>Budget primitif 2021 (avec DM)</b>	<b>Compte administratif 2021</b>
<b>011- Charges à caractère général</b>	328 700.00	266 540.81
<b>012 - Charges de personnel</b>	347 000.00	342 211.11
<b>014 - Atténuations de produits</b>	9 600.00	8 993.00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	124 710.00	112 323.49
<b>66 - Charges financières</b>	116 300.00	115 734.84
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	2 950.00	1 095.63
<b>68 - Dotations aux provisions</b>	5 050.00	5 024.00
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	9 600.00	
Total dépenses réelles	943 910.00	851 922.88
<b>023- Virement section investissement</b>	223 882.68	
<b>042 – Opération d’ordre</b>	11 400.00	12 164.37
<b>Total général des dépenses</b>	<b>1 179 192.68</b>	<b>864 087.25</b>

**Chapitre 011** : Il s’agit des dépenses à caractère général affectées à la gestion des bâtiments communaux, des différents services et des équipements publics, tels que : les dépenses d’électricité, les abonnements et consommations de l’eau, le téléphone, le chauffage, le carburant, les assurances des véhicules communaux et la multirisque de la commune, les repas de la cantine scolaire municipale, les fournitures administratives et scolaires, les contrats de maintenance, les locations mobilières, les fournitures et travaux pour l’entretien des bâtiments et de la voirie, les taxes foncières, les prestataires de service, etc...

**Chapitre 012** : ce chapitre regroupe toutes les charges de personnel. Principal poste de dépenses de la section de fonctionnement. Elles tiennent compte notamment des mouvements du personnel :

- Mutation de l’agent d’accueil au 1<sup>er</sup> mai 2021,
- Nomination d’un nouvel agent au poste d’agent d’accueil à compter du 21 mars 2021.

- CAE : contrat de travail, à durée déterminée qui permet l'insertion professionnelle de certaines populations à la recherche d'un emploi. En contrepartie, l'employeur bénéficie d'une aide financière de l'Etat.

Dans le cadre des personnes éligibles à ce dispositif « parcours emploi compétences », un agent a intégré le service technique au 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour un an renouvelable.

**Chapitre 014 : Atténuations de produits** : Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** – récapitulatif du chapitre :

Article budgétaire/libellé	Prévision BP 2021	Réalisation CA 2021	Observations
6531- indemnités élus 6533 – cotisations retraite élus 6534 – cotisations sécurité Sociale Elus – Part patronale 6535- Formation élus	52 000.00 2 150.00 6 400.00 560.00	51 778.52 2 197.28 6 292.42 523.00	Versement des indemnités et des cotisations élus.
6541 – Créances admises en non-valeur	500.00	399.16	Vu en séance du conseil municipal du 09/06/2021 : compte tenu de la demande en non-valeur proposée par le Comptable Public, liée à des titres de recettes émis en 2015, 2016, 2017 et 2019 non payés (malgré toutes les opérations de recouvrement mises en œuvre par la Trésorerie).
6553 – Service d'incendie 65548 – Autres contributions	22 800.00 11 000.00	22 791.00 6 441.24	Participation annuelle versée au service incendie (SDIS). . Contribution à l'hectare versée à l'Office National des Forêts . Contribution au Syndicat PNR, . SIVU SAIGC : Aide technique apportée au secrétariat de Mairie et maintenance des logiciels Berger Levrault, . Abonnement WIFI
6558 – Autres dépenses obligatoires	13 200.00	13 200.00	Participation financière de la commune sous contrat d'association avec l'Ecole St Joseph, pour les enfants domiciliés à St Martin et scolarisés en classe primaire et maternelle (année scolaire 2020/2021 soit 22 élèves à 600.00 euros/élève).
6574- Subventions aux associations	11 300.00	8 700.00	. Subventions annuelles versées aux associations. . Subvention exceptionnelle à l'APEL Ecole St Joseph dans le cadre de l'organisation d'un atelier découverte initiation au cinéma d'animation (délibération du 22/07/2021). . Aide financière à l'association « Sou des écoles laïques » pour la solarisation de trois enfants à l'école publique du Cheylard, année scolaire 2020/2021 (délibération du 22/07/2021).

**Chapitre 66 : charges financières** – Concerne entre autres les intérêts annuels des emprunts

Suite au refinancement du prêt DEXIA, une annuité exceptionnelle de 115 734.84 euros tous emprunts confondus a été versée, comme suit :

<b>66111 – Intérêts</b>		
Emprunt Dexia	Dexia	4 363.25
Achat bâtiment Ducros	Crédit Agricole	3 219.17
Achat bâtiment Altesse	Dexia	4 274.31
Aménagement pont et parking	Crédit Agricole	1 301.05
Bâtiment gîte d'hébergement	Crédit Agricole	4 778.40
Réfection toiture	Crédit Agricole	515.56
Total réalisé		18 451.74

<b>6688 - Autres</b>		
Frais dossier emprunt	Crédit Agricole	400.00
Remboursement anticipé Dexia	Caisse Française financement	96 883.10
Total réalisé		97 283.10

**Chapitre 67 : charges exceptionnelles**

On trouve dans ce chapitre des régularisations de titres de l'exercice antérieure,

Des remboursements relatifs aux participations d'entretien des locaux versées par les associations utilisatrices des salles du Pont, compte tenu de leurs inactivités pendant la pandémie.

**Chapitre 68 : dotations aux provisions**

Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses. Par délibération du 8 octobre 2021, le conseil municipal, en accord avec le comptable public qui a recensé et proposé les éléments, a actualisé les provisions pour créances douteuses, pour un montant total de 5 024.00 euros correspondant à des loyers, repas cantine scolaire, factures d'eau et d'assainissement, charges de locaux.

## B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes pour la commune : les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes Val'Eyrieux et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, cantine, concessions cimetière etc...)

### Recettes de fonctionnement année 2021 par chapitres

	<b>Prévision du Budget primitif 2021 (pour mémoire)</b>	<b>Réalisation du Compte administratif 2021</b>
013- Atténuations de charges	16 000.00	24 485.32
70- Produits des services	29 450.00	27 604.25
73- Impôts et taxes	578 000.00	599 870.95
74- Dotations et participations	278 550.00	320 629.86
75- Autres produits de gestion courante	42 000.00	46 466.72
76- Produits financiers	0.00	37.95
77- Produits exceptionnels	1 650.00	8 099.02
78- Reprises sur provisions risques	3 300.00	5 061.16
Total recettes réelles	948 950.00	1 032 255.23
042- Opérations d'ordre entre section	35 000.00	24 771.59
002- Résultat antérieur reporté (excédent)	195 242.68	
<b>Total général des recettes</b>	<b>1 179 192.68</b>	<b>1 057 026.82</b>

## CHAPITRE 013 – Atténuations de charges

Concerne tout ce qui vient diminuer une charge déjà réglée. On y trouvera notamment les remboursements sur salaires :  
 Recette de 7 253.58 euros : remboursements des indemnités journalières d'un agent en arrêt maladie et du salaire CAE par l'Etat et le Département pour deux mois.

Recette de 17 142.52 euros, suite à une décision judiciaire : remboursement URSSAF suite à un excédent d'encaissement.

## Chapitre 70 – Est enregistré à ce chapitre :

Articles	Objet	Prévision BP 2021	Réalisations CA 2021	Explications
7022	Coupes de bois	2 200.00	0.00	D'après le programme annuel des actions proposées en forêt communale, par l'Office National des Forêts, la coupe de bois prévue en 2021 n'a pas été réalisée mais reportée sur le budget de 2022.
70311	Concessions cimetière	2 100.00	2 010.00	Correspond à la vente d'une case du nouveau columbarium pour 610.00 euros pour trente ans et du renouvellement d'une concession double trentenaire pour 1 400.00 euros.
70323	Redevances d'occupation du domaine public (RODP)	1 600.00	1 576.74	. La redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de Enedis pour l'Electricité, pour les communes de moins de 2000 habitants est de 215.00 euros, . Sur la base d'une fiche du patrimoine au 31 décembre 2020 fournie par Orange et d'un mode de calculs applicable spécifique avec un coefficient d'actualisation, le titre de redevance d'occupation du domaine public 2021 s'est élevée à 1 059.00 euros. . Convention d'occupation temporaire pour toiture de l'école primaire et de l'école maternelle aux fins d'exploiter une centrale photovoltaïque par la Société d'Economie Mixte Locale Eyrieux ENERGIES Renouvelables (SEMLEER). Le montant annuel 2021 versé est de 302.74 euros.
7067	Service Périscolaire (cantine)	21 000.00	22 372.00	Participations des familles aux frais des repas cantine scolaire au cours de l'année 2021.
70688	Autres prestations de services	50.00	21.70	Régie photocopies secrétariat de Mairie arrêtée en cours d'année.
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	2 500.00	1 623.81	. Correspondants aux participations liées aux frais d'entretien des salles d'activités, par les associations utilisatrices . Versements des taxes d'ordures ménagères par les locataires des logements non meublés et de la Poste.
<b>TOTAL</b>		<b>29 450.00</b>	<b>27 604.25</b>	

**Chapitre 73** – Récapitulatif des recettes de ce chapitre, dont la fiscalité locale :

<b>73 Impôts et Taxes</b>	<b>Prévisions du Budget primitif 2021</b>	<b>Réalisations du Compte Administratif 2021</b>
73111 - Impôts directs locaux	410 000.00	421 642.00
7318 - Autres Impôts locaux ou assimilés	0.00	735.00
73211 - Attribution de compensation	121 000.00	121 057.73
73223 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	18 000.00	19 072.00
7336 - Droits de place	1 000.00	2 203.00
7381 - Taxe additionnelle aux droits mutation	28 000.00	35 161.22
	578 000.00	599 870.95

**Article 73111-** Les impôts directs locaux (la taxe foncière et la taxe d'habitation) :

- ⇒ (Taxe d'habitation),
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Rappel : Réforme de la fiscalité locale en 2021 - suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La collectivité ne perçoit plus la taxe d'habitation. Le produit de la taxe d'habitation acquitté par les redevables en 2021 est perçu par l'Etat, mais pour les communes, cette perte de ces recettes est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Ainsi le nouveau taux de TFPB réhaussé du taux départemental devient le nouveau taux de référence communal à compter de 2021.

Le conseil municipal détermine le produit fiscal attendu pour l'équilibre de son budget et a voté les taux d'imposition correspondants en fonction du montant des bases imposables de chaque taxe transmis par les services fiscaux.

Le conseil municipal n'a pas voté de taux de taxe d'habitation en 2021.

Il a été proposé de voter les taux 2021 comme suit :

**RECAPITULATIF**

TAXES	TAUX 2021
Taxe foncière (bâti)	37,68 %
Taxe foncière (non bâti)	79,21 %

- . Taux communal du foncier bâti 2020 : 18,90 %
- . Taux départemental du foncier bâti 2020 : 18,78 %
- = taux communal du foncier bâti 2021 de référence : 37,68 %

Taux de foncier non bâti 2021 = taux de la commune 2020 à 79,21 %

**Article 73211** : versements de l'attribution de compensation, en conformité du tableau récapitulatif des charges transférées, fourni par la Communauté de Communes Val'Eyrieux, d'un montant total global stable pour la collectivité de 121 057.73 euros.

**Article 73223** : Le FPIC - Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :

La création du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (**FPIC**) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le FPIC vise à réduire les disparités de ressources entre les collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

La péréquation : mécanisme de distribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc des inégalités, entre les différentes collectivités territoriales - « la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ».

En 2021, la commune a bénéficié de ce fonds à hauteur de 19 072.00 euros.

**Article 7336 : Droits de place**

- Il s'agit de la régie tickets et abonnements des droits de place pour les jours de foire et de marché : Encaissement par les régisseurs de la somme globale de 1 183.00 euros.  
 Il est rappelé qu'il a été mis en place, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, une régie unique de recettes dénommée régie « Multiservices » qui regroupe et reçoit les produits suivants (Référence : délibération du 08 octobre 2021) :
  - . Redevances locations gîtes et salles communales,
  - . Redevances tickets et abonnements droits de place,
  - . (Redevance cantine scolaire : régie tickets en sommeil),
  - . (Redevance photocopies : régie tickets en sommeil).

Compte tenu de la baisse d'activité de la régie tickets cantine, pour la rentrée scolaire 2021/2022, toutes les familles dont les enfants mangent à la cantine, sont tenues de remplir un prévisionnel mensuel auprès de l'établissement scolaire (abonnements).

Pour la régie tickets photocopies très peu utilisée, il a été décidé de laisser la priorité au commerce local qui assure le service photocopies.

- Participation forfaitaire des bars pour l'extension des terrasses en période estivale et en période hivernale.  
 Pour la saison estivale, pour les trois bars : 900.00 euros (300.00 euros par bar)  
 Pour la saison hivernale, pour deux bars : 120.00 euros (60.00 euros par bar)

<b>Délibération du 11 décembre 2020 : fixation des tarifs pour utilisation du domaine public pour extension des terrasses des bars en période estivale</b>	
Surface autorisée	Tarifs
- De 0 à 30 M2	4.00 euros le M2/an
- Le M2 supplémentaire (surface maximum 60m2)	6.00 le M2/an

<b>Délibération du 05 novembre 2021 : fixation des tarifs pour utilisation du domaine public pour extension des terrasses des bars en période hivernale</b>	
Surface autorisée	Tarifs
15 M2 maximum	4.00 euros le M2 du 01/11 au 31/03

**Article 7381** : taxe additionnelle aux droits de mutation

Droits de mutation à titre onéreux : lors de l'acquisition d'un bien immobilier, l'acquéreur paie en plus du prix de la vente dudit bien, des droits de mutation à titre onéreux calculés sur ce prix de vente (ils peuvent être définis comme un impôt auquel sont soumises les ventes de biens immobiliers).

Les droits d'enregistrement sont payés au notaire qui les collecte et les reverse ensuite au Trésor Public.

**Chapitre 74** – Dotations et participations - Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'Etat

<b>74 Dotations et participations</b>	<b>Budget primitif 2021</b>	<b>Compte administratif 2021</b>	<b>Explications</b>
7411 – Dotation forfaitaire (DGF)	120 000.00	123 613.00	La Dotation globale de fonctionnement est la principale dotation de l'Etat versée aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.
74121 – Dotation de solidarité rurale	110 000.00	127 445.00	Attribuée aux communes pour tenir compte, d'une part, des charges qu'elles supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.
74127 – Dotation nationale de péréquation	5 000.00	6 399.00	Péréquation sur la richesse fiscale
744 – Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	1 350.00	1 354.00	Le FCTVA a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses de fonctionnement, la TVA réglée par les collectivités. Le dispositif repose sur un système de déclaration des dépenses réelles de fonctionnement grevées de TVA. L'attribution de la dotation est basée sur les renseignements précis des états déclaratifs des comptes 615221 et 615231.
74718 –Autres participations	0.00	2 155.12	A noter : recette principale liée à une Dotation exceptionnelle de 1 500.00 euros attribuée par l'Education Nationale pour le financement du plan « bibliothèques d'école », pour l'école publique, année scolaire 2021/2022.
74748 – Participations des autres communes	15 000.00	14 272.74	. Participations des communes aux frais de scolarité des enfants domiciliés dans ces communes et scolarisés à St Martin de Valamas. Somme totale encaissée de 13 860.00 euros, . Mutualisation de services : participations des communes à la confection des colis de Noël des résidents de la Maison de Retraite la Cerreno. Contrepartie financière pour un montant de 412.74 euros.

74832 – Attribution du Fonds Départemental de péréquation de la TP	5 000.00	25 123.00	Cette dotation, au titre du Fonds de Solidarité 2021, se répartit de la manière suivante : - Dénégement des voies communales : 20 000.00 euros - Fonds de solidarité 2 <sup>ème</sup> part de 20 000.00 euros, pour les opérations : Travaux mur de soutènement parking maison de santé, menuiserie bâtiment communal du Pont, signalétique + mobilier urbain.
74834 – Etat/compensation Taxes Foncières	2 200.00	12 437.00	
74835 – Etat/compensation exo. de la Taxe d'habitation	20 000.00	0.00	
7488 – Autres attributions et participations	0.00	7 831.00	Dispositif de soutien 2021 aux collectivités territoriales
<b>TOTAL</b>	<b>278 550.00</b>	<b>320 629.86</b>	

Envoyé en préfecture le 28/03/2022  
 Reçu en préfecture le 28/03/2022  
 Affiché le 28/03/2022  
 ID : 007-210702692-20220318-CA\_2022\_03\_18-BF

### **Chapitre 75** – Autres produits de gestion courante

Sont notamment inscrits à ce chapitre :

- ✓ Les revenus relatifs à la location des logements non meublés, des gîtes, ainsi que les diverses salles communales.
- ✓ Les loyers des garages communaux (cases tracées au sol) :

Emplacements	Tarifs à compter du 01/01/2021
Pour véhicules légers	260.00 euros par an
Pour caravanes – camping-cars, fourgons	310.00 euros par an

- ✓ Les loyers commerciaux
- ✓ Saison au plan d'eau juillet/août : dans le cadre des activités liées à la restauration rapide et vente de boissons non alcoolisées. Participation financière d'un montant de 200.00 euros, pour la saison 2021.

### **Chapitre 77** – Produits exceptionnels, notamment :

- ✓ Produits des cessions : Vente d'une remorque au prix de 550.00 euros.
- ✓ Sinistre dégât des eaux salle de danse : remboursement de l'assurance pour 6 518.00 euros.

## **Chapitre 78** – Provisions pour risques

Compte tenu des éléments recensés et transmis en mairie par le comptable public, pour l'exercice 2021,

Il a été constitué une provision comptable pour créances douteuses d'un montant de 5 061.16 euros correspondant à des loyers, repas cantine scolaire, factures d'eau et d'assainissement et charges de locaux professionnels.

### **3** LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Vue générale de la section d'investissement année 2021

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2021	725 746.37	1 017 663.69
Report exercice 2020	310 854.17	
<b>Total réalisations</b>	<b>1 036 600.54</b>	<b>1 017 663.69</b>
Résultat déficitaire exercice 2021	18 936.85	

Ce déficit de clôture est couvert par l'excédent de fonctionnement 2021 qui s'élève à 388 182.25 euros.

## A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-210702692-20220318-CA\_2022\_03\_18-BF

### Dépenses d'investissement année 2021 par chapitres

En investissement, elles regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Elles concernent les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Il s'agit notamment de l'aménagement urbain (place du village, signalétique), de biens immobiliers (travaux sur des structures déjà existantes), des acquisitions de matériel, de PC informatique.

	Prévision Budget primitif 2021	Réalisation Compte administratif 2021
16 - Remboursements d'emprunt	372 600.00	371 644.97
20 - Immobilisations incorporelles	45 920.00	29 439.82
204 - Subvention d'équipement versées	20 000.00	1 177.85
21 - Immobilisations corporelles	381 500.00	124 262.50
23 - Immobilisations en cours	1 800 000.00	30 000.00
020 - Dépenses imprévues	33 536.68	
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 653 556.68</b>	<b>556 525.14</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	35 000.00	24 771.59
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	198 870.00	144 449.64
001 - Résultat d'investissement reporté de 2021	310 854.17	0.00
<b>Total général des dépenses</b>	<b>3 198 280.85</b>	<b>725 746.37</b>

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 725 746.37 euros, soit 556 525.14 euros de dépenses réelles et de 169 221.23 euros d'opérations d'ordre.

## RAPPEL :

Les opérations dites « réelles » ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- Opérations purement comptables. C'est un transfert de charges ou de produits à l'intérieur du budget, retracés en dépenses et en recettes et son équilibrées.

Chapitres particuliers – chapitres budgétaires sans exécution :

. Deux chapitres de dépenses imprévues :

Le chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement et le chapitre 020 dépenses imprévues d'investissement.

. Virement de la section de fonctionnement à l'investissement :

Le chapitre 023 et le chapitre 021 (023=021)

. Virement à l'intérieur de la section d'investissement :

Le chapitre 041

. Produits de cession : chapitre 024

. Reports suite aux résultats de l'exercice N-1 : 002 (en recette de fonctionnement), le 001 (en dépense d'investissement).

## **Chapitre 16** – Remboursement d'emprunt :

La dette est composée de cinq emprunts à taux fixe :

Le remboursement du capital d'emprunts 2021 s'élève à 56 477.75 euros.

Compte tenu de la demande de remboursement anticipé du contrat de prêt de la Caisse Française de Financement Local, à la date d'échéance du 1<sup>er</sup> avril 2021 ; pour ce prêt, le capital remboursé par anticipation s'est élevé à 314 009.55 euros.

Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 945 291.73 euros.

	2019	2020	2021
Article 1641 - Capital versé	56 293.57 euros	75 419.16 euros	56 477.75 euros
Article 166 - Refinancement de dette			314 009.55 euros

## **Chapitre 20** -

Il concerne notamment les frais d'études liés aux honoraires d'Architecte pour la faisabilité du projet construction d'une école.

La différence entre le budget primitif et le réalisé correspond au règlement de ces honoraires pour un coût de 25 000.00 euros.

## **Chapitre 204** –

Le réalisé correspond à la participation financière de la commune, d'un montant de 177.85 euros, aux frais d'investissement des dépenses courantes de la psychologue scolaire, pour l'année scolaire 2021/2022.

Subvention exceptionnelle à l'EHPAD pour l'acquisition d'un téléviseur à hauteur de 1 000.00 euros.

## Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Récapitulatif des dépenses 2021 comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 007-210702692-20220318-CA\_2022\_03\_18-BF

Chapitre 21	Prévision Budget primitif 2021	Réalisation Compte administratif 2021	Détail des dépenses chapitre 21
2121- Plantations d'arbres	0.00	740.00	Arbres plantés dans le cadre de l'aménagement de la place (bancs + poubelles)
21312- Bâtiment scolaire	99 000.00	0.00	
2132- Immeuble de rapport	60 000.00	3 486.47	Solde des honoraires relatif à la construction et réhabilitation d'un bâtiment en gîte d'hébergement 25 la Dolce Via Riotord
2135- Installations Générales agencements, aménagements des constructions	63 300.00	22 137.60	. Changement du portail bâtiment communal les Baux pour 4 807.20 euros, . Changement des menuiseries en PVC bâtiment le Pont pour 17 090.40 euros, . Prises pour cave « le Payanké » pour 240.00 euros
2151- Réseaux de voirie	60 000.00	18 836.16	Reprise de la voie communale de Grateloup
2152- Installations de voirie	62 100.00	67 504.87	. Renforcement du mur du Garail (Clous + croix St Andre), pour une dépense de 46 309.20 euros, . 2 barrières pivotantes installées aux extrémités du chemin de Grateloup pour 672.00 euros . Divers panneaux permanents de signalisation (cédez le passage, stationnement interdit etc..) pour un coût total de 9 189.07 euros, . Plaques et panneaux divers : plan d'eau municipal, évacuation camping, espace détente, accès piétons etc... pour 607.20 euros . Aménagement urbain : passages piétons, revêtements décoratifs (losanges) pour 10 424.52 euros, . Panneaux de signalisation (limitation vitesse 30km/H, chaussée rétrécie etc...) pour un montant global de 302.88 euros
21534- Réseaux d'électrification	0.00	524.53	Horloge + contacteur pour commande de l'éclairage jeux de pétanque sur la place du village
21568- Autre matériel et outillage	0.00	801.53	Blocs de secours bâtiments communaux
21578- Autre matériel et outillage	0.00	1 140.00	Scie à sol
2158- Autre matériels et outillage	0.00	2 458.20	Poubelles rondes + couvercles
2182- Matériel de transport	1 200.00	990.00	Remorque service technique
2183- Matériel de bureau et informatique	8 900.00	5 324.14	Projet d'investissement de la commune, dans le cadre du « Label écoles numériques 2020 » pour le développement du numérique dans les ruralités au profit des écoles (convention de partenariat entre la commune et l'Académie de Grenoble) : Acquisition des équipements numériques suivants : 7 ordinateurs portables, un vidéoprojecteur interactif et un écran de projection.
2184- Mobilier	27 000.00	0.00	
2188- Autres immobilisations	0.00	319.00	Sono mobile avec deux micros
<b>TOTAL</b>	<b>381 500.00</b>	<b>124 262.50</b>	

## **Chapitre 23** – Immobilisations en cours

Il concerne exclusivement le premier versement, sous forme d'avance, au Syndicat de Développement d'Aménagement (SDEA), pour l'avant-projet sommaire de l'opération construction d'une école.

(Par convention de mandat du 6 septembre 2021, la commune a confié au SDEA le soin de réaliser l'opération construction d'une école, au nom et pour le compte de la commune).

En 2021, le SDEA a facturé 30 000.00 euros pour l'appel de la première avance selon la convention de mandat correspondants à la phase d'études.

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

 SLO

ID : 007-210702692-20220318-CA\_2022\_03\_18-BF

## B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### Recettes d'investissement année 2021 par chapitres et par articles

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 007-210702692-20220318-CA\_2022\_03\_18-BF

Elles se caractérisent par : les subventions d'investissement éligibles aux projets d'investissement retenus, celles en lien avec les déclarations d'urbanisme, l'emprunt, les ressources propres.

	Budget Primitif 2021	Compte Administratif 2021	Détail des recettes d'investissement 2021
<b>10- Dotations</b>			
10222- FCTVA	24 300.00	24 286.00	Il permet de compenser la TVA sur certaines dépenses d'investissement. Son attribution sur déclaration annuelle est calculée sur un taux de compensation de 16.404 %. La taxe d'aménagement est liée aux déclarations d'urbanisme Affectation du résultat du CA 2020 sur le BP 2021 pour couvrir le besoin de financement
10226- Taxe d'aménagement	2 000.00	5 393.20	
1068- Excédent de fonctionnement	274 035.17	274 035.17	
<b>13- Subventions d'investissement</b>			
1321- Etat	600 000.00	0.00	Subvention de l'Etat sollicitée pour le projet de construction d'une école. Subvention de la Région : Solde subvention gîte d'hébergement pour 63 094.11 euros. Subvention pour renforcement du mur du Garail pour 19 596.00 euros, Rectorat Académie : versement de 2 661.00 euros dans le cadre du « Label Ecole numérique 2020 ». Solde subvention du Département pour la réalisation de l'opération gîte d'hébergement. Solde fonds de concours de la CCVE pour l'aménagement extérieur de l'Atelier du Bijou. . Subvention du SDE 07 pour le changement des menuiseries à l'appartement sis à l'école maternelle pour un montant de 1 278.00 euros. . Subvention du SDE 07 pour les travaux de menuiserie réalisés au bâtiment du Pont pour un montant de 7 120.00 euros.
1322- Région	563 031.00	85 351.11	
1323- Département	200 000.00	50 000.00	
13251- Subvention du Groupement Fiscalité Propre de rattachement	10 900.00	10 986.20	
13258- Subvention des autres groupements	28 308.00	8 398.00	
<b>16- Emprunts et dettes</b>			
641- Emprunts	980 000.00	0.00	Dépôt de garantie du « Payanké Ardéchois » pour 2 600.00 euros H.T. Emprunt contracté dans le cadre de la renégociation du prêt Dexia.
165- Dépôts et cautionnements reçus	0.00	2 600.00	
166- Refinancement de dette	0.00	400 000.00	
<b>21- Immobilisations corporelles</b>			
2132- Immeuble de rapport	200.00	0.00	
2184- Mobilier	804.00	0.00	
<b>024- Produits de cessions</b>	80 550.00	0.00	
Total des recettes réelles d'investissement	2 764 128.17	861 049.68	
<b>021- Virement de la section de fonctionnement</b>	223 882.68	0.00	
<b>040- Recettes d'ordre</b>	11 400.00	12 164.37	
<b>041- Opérations patrimoniales</b>	198 870.00	144 449.64	
Total des recettes d'ordre d'investissement	434 152.68	156 614.01	
<b>TOTAL</b>	<b>3 198 280.85</b>	<b>1 017 663.69</b>	

Les restes à réaliser prévus au Compte administratif 2021  
et crédits de report au budget primitif 2022

En dépenses : les restes à réaliser sont des engagements juridiques données des tiers, qui découlent de la signature de marchés, devis, contrats, conventions qui n'ont pas fait l'objet de mandatement sur l'exercice 2021 qui vient de s'achever et qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice 2022.

Les recettes : ce sont des recettes juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice 2021.

<b>LES RESTES A REALISER</b>	<b>CA 2021</b>
<b>Recettes</b>	
Remplacement de la chaudière de la Mairie	3 490.00
Remplacement de la chaudière de l'école maternelle publique	4 510.00
<b>Total des recettes</b>	<b>8 000.00</b>
<b>Dépenses</b>	
Création d'un site internet	2 220.00
Changement dalles led restaurant le « Payanké Ardéchois »	2 100.00
Eclairage terrain de pétanque la Place	650.00
Eclairage de la salle polyvalente	4 850.00
Changement de la chaudière Mairie	13 900.00
Changement de la chaudière de l'école maternelle publique	15 300.00
Remplacement alarme salle polyvalente	4 250.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>43 270.00</b>
<b>Solde Recettes – dépenses</b>	<b>- 35 270.00</b>

### Opérations de l'exercice 2021

Intitulé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Recettes	1 057 026.82	1 017 663.69	2 074 690.51
Dépenses	864 087.25	725 746.37	1 589 833.62
= solde exécution	192 939.57	291 917.32	484 856.89

### Le résultat de clôture

Intitulé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution	192 939.57	291 917.32	484 856.89
+ résultat reporté	195 242.68	- 310 854.17	- 115 611.49
Résultat de clôture	388 182.25	- 18 936.85	369 245.40
+ restes à réaliser			
Dépenses		43 270.00	
Recettes		8 000.00	
Résultat RAR		- 35 270.00	
Résultat final	388 182.25	- 54 206.85	333 975.40

## RECAPITULATIF

Produits de fonctionnement	1 057 026.82 euros
Charges de fonctionnement	864 087.25 euros
Excédent 2020 reporté	195 242.68 euros
<b>Situation au 31/12/2021</b>	<b>388 182.25 euros</b>
Dépenses d'investissement	725 746.37 euros
Recettes d'investissement	1 017 663.69 euros
Déficit 2020 reporté	- 310 854.17 euros
<b>Situation au 31/12/2021</b>	<b>- 18 936.85 euros</b>
Restes à réaliser dépenses	43 270.00 euros
Restes à réaliser recettes	8 000.00 euros
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 35 270.00 euros</b>
<b>Besoin de financement global</b>	<b>- 54 206.85 euros</b>
<b>SITUATION NETTE GLOBALE</b>	<b>333 975.40 euros</b>

**Le résultat d'exécution :**

**En reprenant toutes les recettes et les dépenses émises, le compte administratif laisse apparaître, section par section, le résultat de l'exercice.**

**Ce résultat doit impérativement être inscrit lors de la préparation du budget prévisionnel 2022.**

**Le conseil municipal constate à la clôture du compte administratif que :**

- **La section de fonctionnement est excédentaire,**
- **La section d'investissement est déficitaire**

**L'excédent de fonctionnement permet de procéder à l'affectation du résultat. Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le déficit d'investissement est ainsi équilibré à hauteur de 54 206.85 euros**

**Par la procédure d'affectation du résultat, obligation d'inscrire au budget prévisionnel 2022 :**

- ⇒ **002** Excédent de fonctionnement reporté de 333 975.40 euros (le résultat de fonctionnement)
- ⇒ **001 Déficit** d'investissement reporté de 18 936.85 euros
- ⇒ **1068** Excédents de fonctionnement capitalisé de 54 206.85 euros pour couvrir le besoin de financement d'investissement
  
- ⇒ **Les restes à réaliser**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 qui vient de lui être présenté.